

Séance du 27 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Largeur du chemin piétonnier du lotissement Lahitte

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21/06/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Marc DABESCAT, Karine LESPIAU et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Paula MARTINET

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur Gérard DUYTSCHÉ

VU la délibération du 21 septembre 2017 par laquelle le Conseil municipal approuvait la création du « Lotissement Lahitte »,

VU la Déclaration d'Ouverture de Chantier du lotissement Lahitte du 8 octobre 2021,

VU la décision du maire n°2022-01 portant attribution du lot 1 et des lots 2 et 3 à l'entreprise Route Ouvrière Aturine,

VU l'ouverture du chantier en date du 8 juin 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la largeur du chemin piétonnier du lotissement Lahitte afin de poursuivre les travaux,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- Approuve la largeur du chemin piétonnier du lotissement Lahitte à 2,50m.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

